



LA CONCIERGERIE

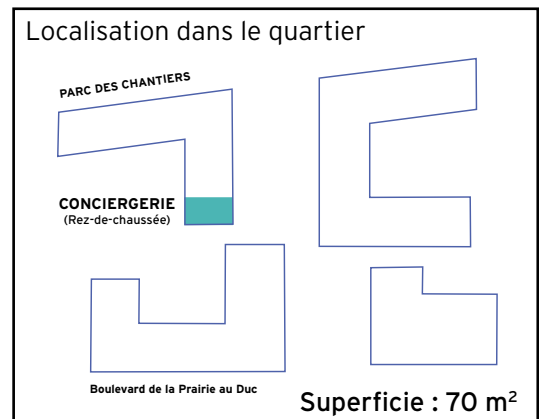
Son rôle au sein d'îlink

La conciergerie est le cœur vivant du quartier îlink. Elle a pour objectif d'être un lieu d'accueil créateur de liens entre les usagers, un point de ralliement, d'information et d'animation.

Ses missions ? Faciliter la vie des usagers, occupants et visiteurs, en leur apportant des solutions concrètes, et plus globalement, faciliter la vie du quartier.

Aux missions d'une conciergerie classique (maintenance simple et nettoyage des parties communes) s'ajoutent :

- > **Une offre de services adaptée aux besoins des habitants et professionnels** (ménage privé, livraison de plateaux-repas, dépôt de colis ou de paniers de légumes, lien avec les commerces avoisinants, etc.) ;
- > **La gestion et la location des rez-de-chaussée**, ainsi que **la gestion et l'animation des espaces partagés** (espace de coworking, gîte urbain, jardins partagés sur les toits) ;
- > **Un rôle d'animation du quartier îlink**, par exemple par la mise en place d'un pédibus pour les enfants ou par l'organisation de sessions de jardinage ;
- > **La gestion d'une plateforme numérique en ligne**, qui permettra aux usagers de réserver des espaces partagés, de passer des annonces, de commander des services, etc.



Son modèle économique

- > Système d'abonnement pour les particuliers et les entreprises d'îlink
- > **4 salariés** : un concierge, un agent d'entretien, un administrateur et un animateur
- > **Sources de revenus** : gestion locative des espaces partagés, location du gîte urbain à des personnes extérieures, abonnements des usagers, rétro-commission proportionnelle au chiffre d'affaires qu'elle apporte aux prestataires de services et commerçants.

Comment la conciergerie a-t-elle été imaginée, conceptualisée, modélisée ?

- > Analyse des besoins des usagers pour définir l'offre de services, avec une designer
- > Étude comparative sur les conciergeries existantes
- > Workshop de 3 jours consacré à la consolidation du modèle économique
- > Travail collaboratif avec un expert-comptable et un syndic de copropriété